

Les effectifs salariés du secteur privé augmentent de 0,4 % (+ 81 000 postes) au quatrième trimestre 2017, après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils progressent de 1,5 % (+ 276 000 postes). Hors intérimaires, les effectifs salariés sont en hausse de 0,4 % sur le trimestre et de 1,3 % sur un an (+ 220 000 postes).

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 0,6 % au quatrième trimestre 2017, après une hausse de 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, il croît de 2,2 %. En comparaison, les prix à la consommation de l'ensemble des ménages augmentent de 0,5 % sur le trimestre et de 1,2 % sur un an.

Au total, la masse salariale est en hausse de 1,0 % au quatrième trimestre 2017, après + 0,8 % au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 4,0 %. En moyenne annuelle, la hausse s'établit à + 3,5 % après + 2,4 % l'année précédente.

Dans l'industrie, les effectifs salariés affichent une hausse de 0,2 % (+ 6 000 postes environ), après une quasi stabilité au trimestre précédent. La dernière augmentation avait été enregistrée au troisième trimestre 2011. Sur un an, les effectifs sont stables.

Dans la construction, les effectifs salariés accélèrent nettement au quatrième trimestre 2017 : + 1,0 % (+ 13 000 postes) après + 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 2,3 %, soit + 31 000 postes.

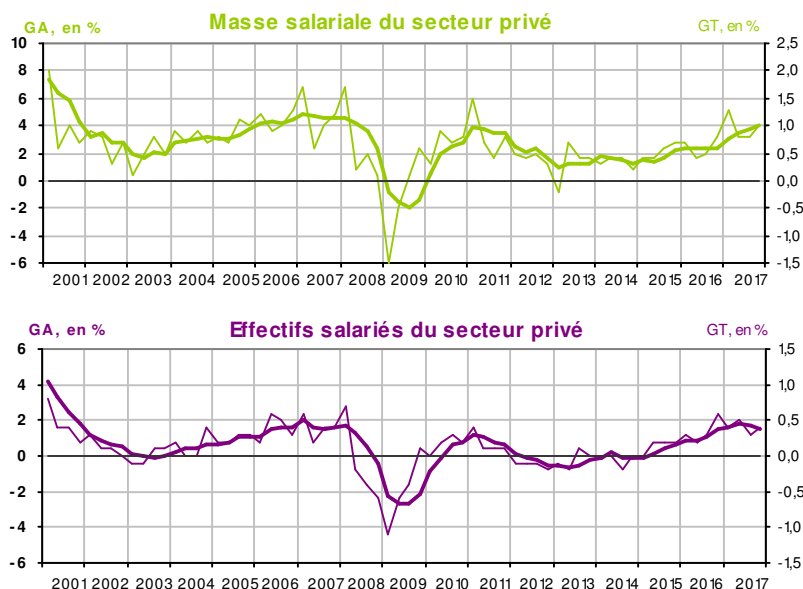
Dans le tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés augmentent de 0,4 % (+ 46 000 postes), après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, la hausse est de + 1,5 %, soit + 190 000 postes. Cette augmentation est notamment portée par les activités informatiques, les activités juridiques de conseil et d'ingénierie et le secteur de la restauration.

Les effectifs intérimaires progressent ce trimestre de 2,1 % après une hausse de 1,5 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 8,2 %, soit + 56 000 postes.

Les effectifs salariés sont en hausse dans presque toutes les régions ce trimestre, à l'exception de la Corse. Sur un an, les effectifs salariés augmentent dans l'ensemble des régions de métropole et des Dom (hors Mayotte, exclu du champ).

## LA MASSE SALARIALE ET LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2017

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 : Masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2017 (\*)

	En niveau 2017 T4	Glissement trimestriel (en %)				Glissement annuel au 4e trimestre 2017 (en %)
		2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	
Masse salariale(en Md€) (*)	141,6	0,8	1,3	0,8	0,8	4,0
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	18,2	0,6	0,4	0,5	0,3	1,5
Effectifs salariés moyens (en millions)	18,2	0,5	0,5	0,4	0,4	1,6
Salaires mensuel moyen par tête (en €)	2 592	0,4	0,8	0,4	0,4	2,2
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		0,3	0,5	0,1	0,0	1,2

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee (indice des prix) ; Dares (effectifs intérimaires)

(\*) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré 3).

**AVERTISSEMENT 1.** L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (encadré 3).

**AVERTISSEMENT 2.** En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries Acooss-Urssaf seront, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire (encadré 1). En outre, il est rappelé que les établissements ne sont plus soumis à l'obligation de déclarer les effectifs agrégés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conduisant l'Acooss à calculer ces effectifs à partir des données individuelles (encadré 3).

## Encadré 1 : Retraitements et modification méthodologique à venir en lien avec le passage en période d'emploi

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 relative au calcul du plafond de la sécurité sociale et au fait générateur des cotisations et contributions de sécurité sociale, instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire.

Cette modification concerne les seuls cotisants en décalage de paie (versement des salaires postérieur au mois d'emploi), les deux périodes coïncidant pour les

autres établissements. Elle se traduira à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

Dans le cadre de la présente publication, un retraitement a été opéré sur les déclarations du mois d'emploi de décembre 2017 pour lesquelles le versement de salaire s'est fait en janvier 2018. Les comptes cotisants des établissements en décalage de paie

présentent en effet une double comptabilisation de la masse salariale pour le mois de décembre 2017. Ce double compte (6,6 milliards d'euros de masse salariale répartis sur 72 300 comptes) a été neutralisé pour cette publication. Ce retraitement assure le maintien des séries d'effectifs salariés et de masse salariale Acooss-Urssaf en période de versement de salaire pour le quatrième trimestre 2017.

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT\* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale							Effectifs salariés									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		Niveau moyen (€)	
		GT							sur 3 mois			GT						2017 T3	2017 T4		
		2017 T4	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4		GA	2017 T4	2017 T3	2017 T4	2017 T4	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3				2017 T4
<b>Industrie</b>	27,8	0,5	0,6	0,5	0,3	0,3	1,7	2 994	-0,5	6,0	-0,5	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,0	0,3	0,2	1,9	3 101
<b>Construction</b>	9,4	0,0	1,3	1,2	1,2	1,3	5,2	1 390	2,6	13,5	30,8	0,0	0,6	0,5	0,2	1,0	2,3	0,9	0,7	3,4	2 274
<b>Tertiaire</b>	104,4	0,9	1,5	0,9	0,9	1,1	4,5	13 840	46,0	61,5	245,9	0,8	0,4	0,6	0,3	0,4	1,8	0,4	0,7	2,3	2 514
Tertiaire hors intérimaires	99,3	0,8	1,4	0,7	0,8	0,9	3,9	13 097	35,2	46,0	189,8	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	1,5	0,5	0,6	2,4	2 532
Intérimaires	5,0	3,9	2,9	4,4	2,6	4,9	15,6	743	10,8	15,4	56,2	9,4	0,2	4,1	1,5	2,1	8,2	0,2	2,0	2,6	2 195
<b>Total</b>	141,6	0,8	1,3	0,8	0,8	1,0	4,0	18 225	48,1	81,0	276,3	0,6	0,4	0,5	0,3	0,4	1,5	0,4	0,6	2,2	2 592
Total hors intérimaires	136,6	0,7	1,2	0,7	0,7	0,8	3,6	17 481	37,3	65,5	220,1	0,3	0,4	0,3	0,2	0,4	1,3	0,5	0,5	2,3	2 609

\* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

### La croissance de la masse salariale se confirme au quatrième trimestre 2017

Au quatrième trimestre 2017, la masse salariale du secteur privé augmente de 1,0 %, après une hausse de 0,8 % au troisième trimestre (graphique 1 et tableau 1). Sur un an, elle progresse de 4,0 %.

Les effectifs salariés croissent de 0,4 %, après une hausse de 0,3 % au trimestre précédent. 81 000 postes sont ainsi créés sur le trimestre. Sur un an, les effectifs progressent de 1,5 % (+ 276 300 postes).

Hors intérimaires, les effectifs salariés augmentent ce trimestre de 0,4 % (+ 65 500 postes), après une hausse de 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, ils croissent de 1,3 % (+ 220 100 postes).

Au quatrième trimestre, les effectifs salariés augmentent de 0,2 % dans l'industrie (+ 6 000 postes), après une

quasi stabilité au trimestre précédent (graphique 2 et tableau 2). Il s'agit de la première hausse depuis le troisième trimestre 2011. Sur un an, les effectifs sont stables. La masse salariale du secteur augmente de 0,3 % au quatrième trimestre 2017 et de 1,7 % sur un an.

Dans le secteur de la construction (graphique 4 et tableau 2), les effectifs salariés affichent une nette hausse de 1,0 % (+ 13 500 postes), après une augmentation de 0,2 % au trimestre précédent. Ils progressent ainsi de 2,3 % sur un an (+ 30 800 postes). La masse salariale du secteur augmente quant à elle de 1,3 % ce trimestre et de 5,2 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérimaires (graphique 5 et tableau 2), les effectifs salariés sont en hausse de 0,4 % ce

trimestre (+ 46 000 postes) après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,5 %, soit + 189 800 postes. La masse salariale progresse de 0,9 % sur le trimestre et de 3,9 % sur un an.

Les effectifs intérimaires sont en hausse ce trimestre de 2,1 % (+ 15 400 postes). Sur un an, ils augmentent de 8,2 % (+ 56 200 postes). La masse salariale de l'intérim croît de 4,9 % sur le trimestre et de 15,6 % sur un an.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est quant à lui en hausse de 0,6 % ce trimestre, après + 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, le SMPT progresse de 2,2 % tandis que les prix à la consommation de l'ensemble des ménages augmentent de 1,2 % (+ 0,5 % sur le trimestre).

### Après des années de baisse les effectifs salariés se stabilisent dans l'industrie

Dans l'industrie, la masse salariale augmente de 0,3 % au quatrième trimestre au même rythme qu'au troisième trimestre 2017. Sur un an, elle croît de 1,7 %.

Les effectifs salariés de l'industrie affichent une hausse de 0,2 % (+ 6 000 postes) après s'être stabilisés au trimestre précédent. Ils n'avaient pas augmenté depuis le troisième trimestre 2011.

Les secteurs qui créent le plus d'emploi salarié sont la production et distribution d'eau (+ 0,6 %), l'industrie chimique (+ 0,6 %), les autres industries manufacturières (+ 0,5 %), les industries agro-

alimentaires (+ 0,4 %), l'habillement, textile et cuir (+ 0,3 %) et la fabrication de machines et équipements (+ 0,3 %). Ils totalisent 5 800 créations nettes ce trimestre.

La progression des effectifs salariés est plus modérée dans l'industrie des plastiques (+ 0,2 %), l'industrie pharmaceutique (+ 0,2 %) et la fabrication de matériels de transport (+ 0,1 %). Dans ce dernier secteur, l'industrie automobile

enregistre un léger repli de ses effectifs (- 0,1 %, après - 0,7 % au trimestre précédent), alors que la fabrication d'autres matériels de transports enregistre encore une hausse ce trimestre (+ 0,3 %, après + 0,8 %).

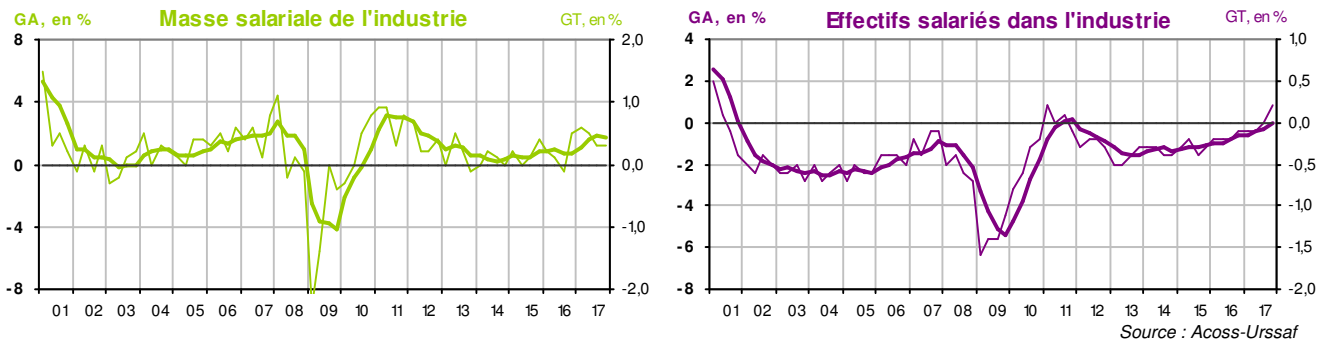
Les effectifs salariés continuent de diminuer dans certains secteurs industriels : la production et distribution d'électricité et de gaz (- 0,6 %, après - 0,2 % au trimestre précédent), les industries

extractives (- 0,4 %, après - 0,4 %), la cokéfaction et raffinage (- 0,2 %, après - 0,3 %), et la fabrication d'équipements électriques (- 0,1 %, après - 0,1 %).

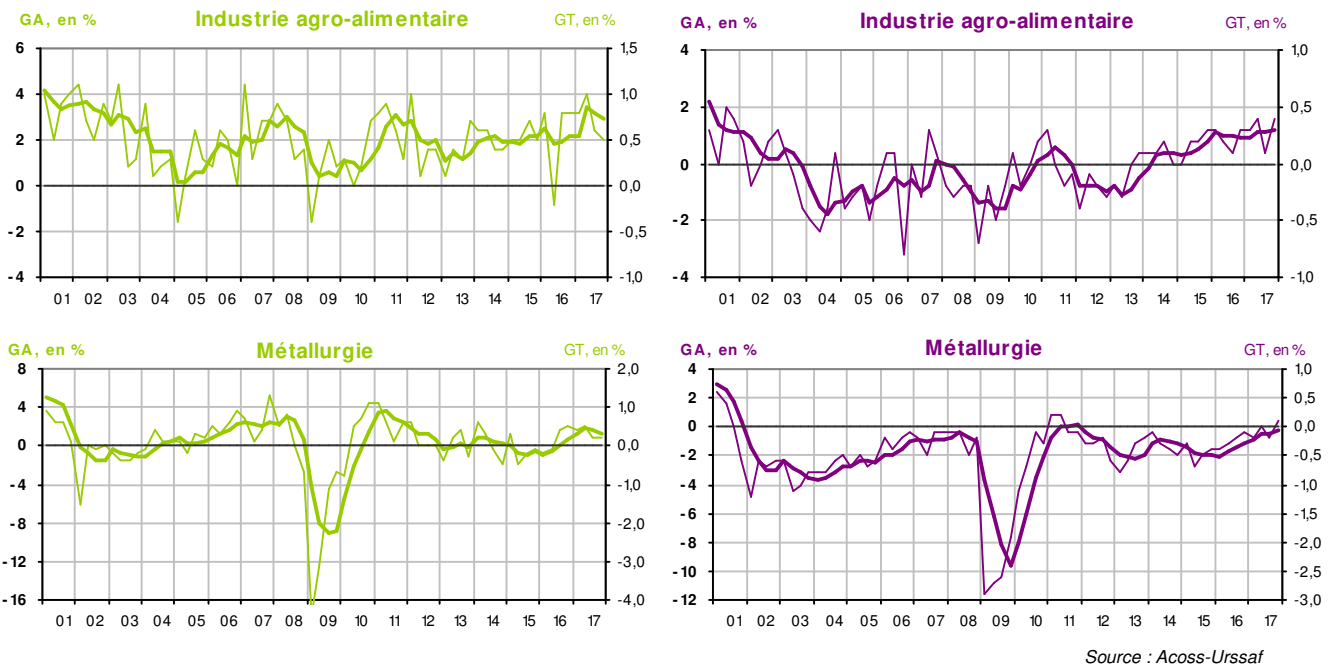
Ils cumulent une perte nette de 1 400 postes, dont 1 000 dans la production et distribution d'électricité et de gaz.

Dans l'industrie, le salaire moyen par tête augmente de 0,2 % au quatrième trimestre 2017 et de 1,9 % sur un an.

**Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie**



**Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels**



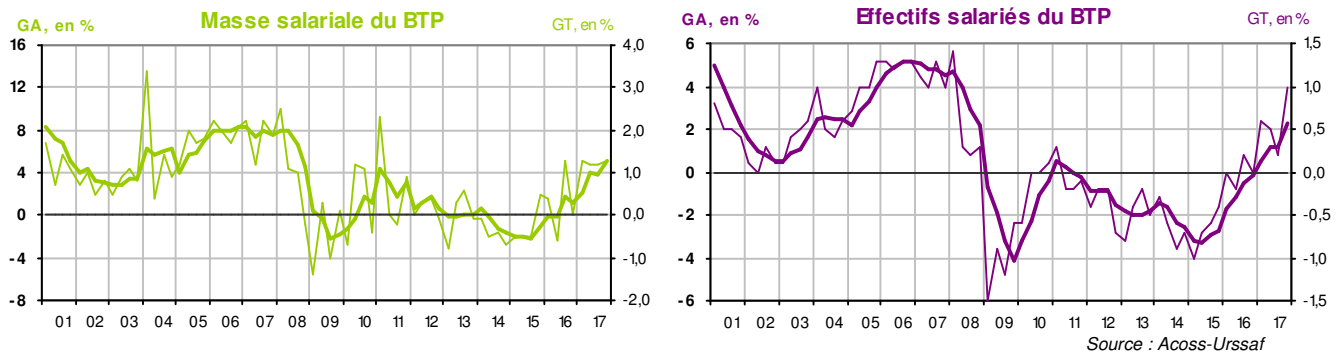
### Les effectifs salariés augmentent dans la construction

Dans le secteur de la construction, la masse salariale augmente de 1,3 %, après + 1,2 % aux troisième et deuxième trimestres. Sur un an, elle progresse de 5,2 %.

Au quatrième trimestre 2017, les effectifs salariés affichent une hausse de 1,0 % (+ 13 500 postes), après + 0,2 % au troisième trimestre. Sur un an, ils croissent de 2,3 % (+ 30 800 postes).

Cette progression concerne aussi bien les travaux de construction spécialisés (+ 1,0 %, soit + 10 500 postes, après 0,1 % au trimestre précédent) que la construction de bâtiments (+ 1,1 %, soit + 1 700 postes, après + 0,4 %).

**Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction**



La hausse d'effectifs est légèrement plus contenue dans le secteur du génie civil : + 0,8 % (+ 1 300 postes) après + 0,6 % au troisième trimestre.

Dans la construction, le salaire moyen par tête augmente de 0,7 % au quatrième trimestre 2017 et de 3,4 % sur un an.

**Le secteur tertiaire reste dynamique, porté notamment par le secteur informatique et l'ingénierie**

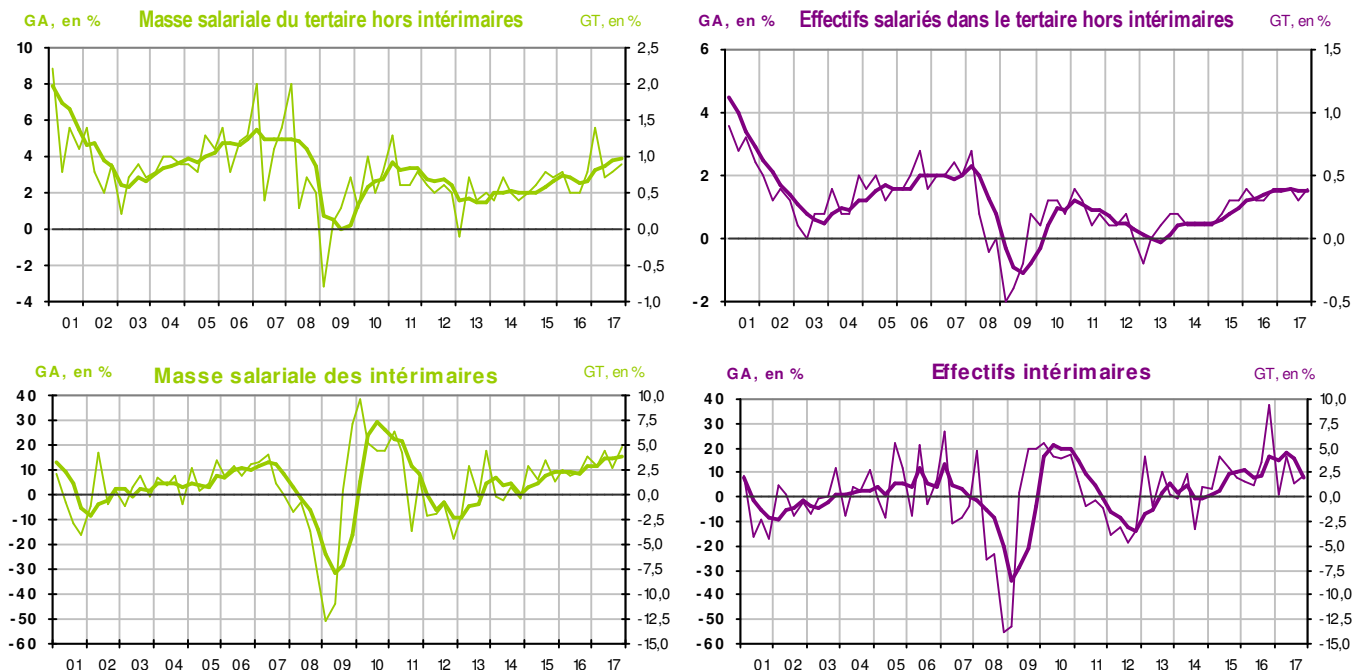
La dynamique de l'activité dans le secteur tertiaire, observée depuis quelques trimestres, se poursuit au quatrième trimestre 2017. Ainsi, sur ce trimestre, la masse salariale du tertiaire hors intérimaires progresse de 0,9 % ; celle du secteur intérimaire de 4,9 %. Sur l'ensemble de l'année, elle croît respectivement de 3,9 % et de 15,6 %. Globalement, la masse salariale de l'ensemble du secteur tertiaire augmente de 1,1 % sur le dernier trimestre et de 4,5 % sur un an.

Parallèlement, les effectifs salariés poursuivent leur évolution sur un rythme comparable à celui du précédent trimestre : + 0,4 % dans le tertiaire hors intérimaires (+ 46 000 postes) après + 0,3 % au troisième trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2017, les effectifs s'accroissent ainsi de 1,5 % (+ 189 800 postes). Les effectifs intérimaires augmentent quant à eux de 2,1 % sur le trimestre (+ 15 400 postes) après une hausse de 1,5 % au troisième trimestre 2017. Sur une année, ils sont en hausse

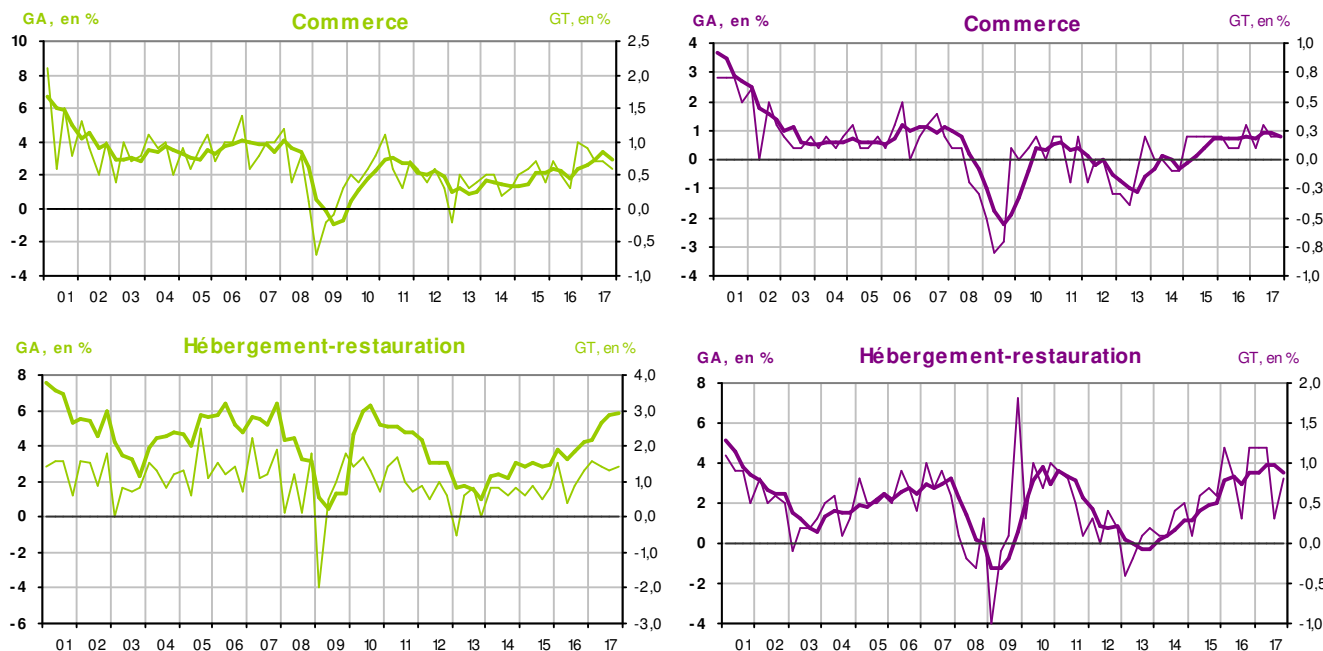
de 8,2 % (+ 56 200 postes). Au total, sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'emploi progresse donc de 0,4 % sur le dernier trimestre 2017, ce qui représente une hausse de 61 500 postes, et de 1,8 % sur l'ensemble de l'année, soit une création nette de 245 900 postes.

L'augmentation du nombre de postes salariés continue d'être particulièrement importante dans le secteur des activités informatiques : les effectifs y progressent de 2,3 % sur le dernier trimestre

**Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur tertiaire**



Graphique 6 : Évolution de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Acooss-Urssaf

(+ 9 400 postes). Sur un an, ils sont en hausse de 6,5 %.

De même, la croissance est forte dans le secteur des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie : +1,3 %, soit + 12 800 postes. Parmi les sous-secteurs qui le composent, les activités d'architecture et d'ingénierie sont les plus dynamiques : l'emploi salarié y augmente de 1,6 % contre + 0,6 % pour les activités juridiques et comptables.

Enfin, le secteur de l'hébergement-restauration continue de créer des emplois : sur ce trimestre, les effectifs augmentent de 0,8 %, soit 8 200 postes. Cette tendance est cependant liée au seul secteur de la restauration, dont les effectifs sont en hausse ce trimestre de 1,0 %. En revanche, dans le secteur de l'hébergement, les effectifs diminuent légèrement depuis le milieu de l'année (respectivement - 0,1 % et - 0,2 % aux troisième et quatrième trimestre). Les salaires y restent néanmoins bien orientés.

Le commerce continue de gagner des effectifs sur un rythme relativement modéré comme aux trimestres précédents (+ 0,2 %, soit + 6 900 postes). Néanmoins, le commerce automobile affiche une nette hausse de 0,6 %, soit + 2 400 postes. Les effectifs dans le commerce de détail progressent quant à eux de 0,2 % (+ 3 300 postes).

Depuis plusieurs trimestres, les effectifs salariés évoluent peu dans les secteurs de la santé humaine, de l'action sociale et de l'enseignement (entre + 0,1 % et + 0,2 % ce trimestre). Il en va de même dans ceux des activités financières et immobilières (également entre + 0,1 % et + 0,2 %).

Enfin, les effectifs sont en recul depuis plusieurs trimestres dans les secteurs de l'édition et de l'audiovisuel (- 0,3 %), de l'administration publique (- 0,6 %), des arts et spectacles (- 1,3 %) ainsi que dans le

secteur des télécommunications (- 1,0 %). Dans ce dernier, la forte hausse du SMPT (+ 3,8 %) semble particulièrement liée à des indemnités versées pour le départ des salariés.

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête progresse ce trimestre de 0,7 %, en accélération par rapport au trimestre précédent (+ 0,4 %). Sur un an, l'évolution du salaire moyen par tête s'établit à + 2,3 %.

**Encadré 2 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres par rapport à la précédente publication**

	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2017 T2	2017 T3	2017 T2	2017 T3	2017 T2	2017 T3
<b>Industrie</b>	0,0	0,0	0,9	2,5	0,0	0,1
<b>Construction</b>	0,1	0,4	0,7	0,8	0,1	0,1
<b>Tertiaire</b>	0,0	0,0	-2,1	-5,1	0,0	0,0
Tertiaire hors intérim	0,0	0,0	-1,1	-5,1	0,0	0,0
Intérim	0,3	0,5	-0,9	-0,1	-0,1	0,0
<b>Total</b>	0,0	0,0	-0,5	-1,8	0,0	0,0
<b>Total hors intérim</b>	0,0	0,0	0,4	-1,8	0,0	0,0

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Lecture : Par rapport à la publication du 12 décembre 2017, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la baisse de 1 800 postes pour le troisième trimestre 2017 et de 500 postes pour le second trimestre 2017. En termes de points de pourcentage, l'évolution reste cependant inchangée.

**Tableau 3 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT\* par secteur détaillé d'activité**

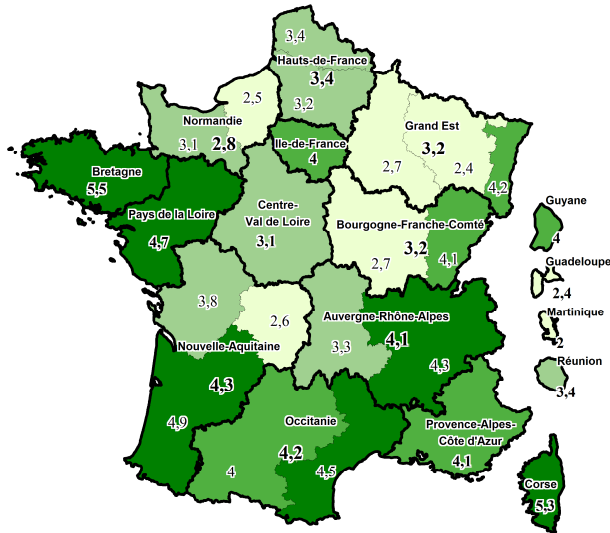
Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale							Effectifs salariés									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		GA (%)	Niveau moyen (€)
		2017 T4	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4		GA	sur 3 mois	sur 1 an	GT						2017 T3	2017 T4	2017 T4	
BZ Industries extractives	0,2	0,1	0,6	0,4	-1,0	0,8	0,8	21,0	-0,1	-0,1	-0,4	-0,1	-0,5	-0,6	-0,4	-0,4	-1,8	-0,6	1,2	2,5	2 994
CA Industries agro-alimentaires	3,6	0,8	0,8	1,0	0,6	0,5	2,9	504,0	0,4	2,0	5,7	0,3	0,3	0,4	0,1	0,4	1,2	0,3	0,3	1,8	2 354
CB Habillement, textile et cuir	0,8	0,6	1,0	0,6	0,0	1,3	3,0	101,6	0,0	0,3	0,9	0,1	0,2	0,3	0,0	0,3	0,9	-0,2	1,1	2,3	2 507
CC Bois et papier	1,3	-0,3	0,5	0,2	-0,6	0,0	0,2	169,1	-0,6	-0,2	-2,2	-0,3	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-1,3	-0,1	0,3	1,6	2 655
CD Cokéfaction et raffinage	0,2	-0,1	-0,7	-0,5	0,8	1,0	0,6	9,9	-0,1	0,0	-0,2	1,2	-0,9	-0,7	-0,5	-0,2	-2,3	1,5	1,4	2,3	5 273
CE Industrie chimique	1,5	0,5	0,8	1,3	-0,4	0,2	1,9	136,7	0,7	0,8	1,1	-0,1	0,1	-0,4	0,5	0,6	0,8	-0,4	-0,3	1,4	3 773
CF Industrie pharmaceutique	1,0	0,2	1,1	0,9	0,7	0,3	3,0	79,5	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	-0,5	0,4	0,2	0,2	0,8	0,0	3,0	4 080
CG Industrie des plastiques ...	2,3	0,4	0,7	0,9	-0,2	0,7	2,0	263,4	-0,2	0,5	-0,8	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	0,2	-0,3	-0,1	0,6	2,5	2 942
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,2	0,5	0,4	0,5	0,2	0,2	1,3	379,1	-0,6	0,5	-0,8	-0,1	-0,2	0,0	-0,2	0,1	-0,2	0,2	0,2	1,6	2 834
CI Fab. de produits informatiques, électroniques et optiques	1,5	0,4	1,2	0,6	0,8	-0,1	2,5	124,5	0,1	0,3	0,5	0,0	0,1	-0,1	0,1	0,2	0,4	0,8	-0,3	2,3	3 985
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,1	1,4	0,4	-0,3	-0,2	-0,5	-0,6	105,8	-0,1	-0,1	-1,5	-0,4	-0,5	-0,6	-0,1	-0,1	-1,4	0,1	-0,4	0,9	3 331
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	1,7	0,5	0,8	-0,1	0,2	0,7	1,6	173,8	0,1	0,5	0,1	-0,3	-0,2	-0,1	0,1	0,3	0,1	0,2	0,5	1,9	3 304
CL Fabrication de matériels de transport	3,9	0,3	0,6	0,8	0,4	-0,1	1,7	348,5	-0,1	0,3	-0,4	-0,1	0,1	-0,2	0,0	0,1	-0,1	0,6	-0,1	1,9	3 700
29- Industrie automobile	1,9	0,1	0,4	0,2	-0,4	0,7	0,9	193,2	-1,4	-0,2	-2,6	-0,6	-0,2	-0,3	-0,7	-0,1	-1,3	0,1	1,1	2,5	3 296
30- Fab. autres matériels de transport	2,0	0,6	0,7	1,4	1,2	-0,8	2,5	155,3	1,2	0,4	2,2	0,5	0,4	-0,1	0,8	0,3	1,4	0,9	-1,3	1,0	4 203
CM Autres industries manufacturières...	2,3	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7	3,0	263,9	0,3	1,3	2,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,5	0,8	0,6	0,4	2,5	2 916
DZ Producc. et distribution d'électricité, gaz	2,2	0,2	0,1	-1,2	0,3	-0,2	-1,0	167,7	-0,3	-1,0	-6,3	-0,4	-2,0	-0,9	-0,2	-0,6	-3,6	0,8	0,2	2,6	4 263
EZ Production et distribution d'eau ...	1,2	0,3	0,3	1,0	0,5	0,5	2,4	146,1	-0,4	0,8	1,6	0,0	0,3	0,5	-0,3	0,6	1,1	0,4	0,4	1,6	2 695
FZ Construction	9,4	0,0	1,3	1,2	1,2	1,3	5,2	1 389,9	2,6	13,5	30,8	0,0	0,6	0,5	0,2	1,0	2,3	0,9	0,7	3,4	2 274
41- Construction de bâtiments	1,2	1,1	1,4	1,5	0,9	1,2	5,2	147,8	0,6	1,7	3,9	0,6	0,8	0,3	0,4	1,1	2,7	0,6	0,4	2,7	2 792
42- Génie civil	1,3	0,8	1,7	1,3	0,7	1,5	5,2	164,6	1,0	1,3	5,4	-0,1	1,6	0,3	0,6	0,8	3,4	0,2	0,7	2,3	2 693
43- Travaux de construction spécialisés	6,9	-0,3	1,3	1,2	1,4	1,3	5,3	1 077,4	1,0	10,5	21,5	-0,1	0,5	0,5	0,1	1,0	2,0	1,1	0,8	3,7	2 140
GZ Commerce, réparation auto moto	22,1	1,0	0,9	0,7	0,7	0,6	2,9	3 054,3	6,0	6,9	25,2	0,3	0,1	0,3	0,2	0,2	0,8	0,5	0,3	2,0	2 411
45- Commerce et réparation auto moto	2,8	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	4,6	371,5	0,6	2,4	6,0	0,1	0,2	0,6	0,2	0,6	1,6	0,7	0,7	3,2	2 529
46- Commerce de gros, hors auto moto	9,1	0,8	1,2	0,4	0,5	0,4	2,5	933,0	1,6	1,2	6,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,7	0,3	0,2	1,8	3 254
47- Commerce de détail, hors auto moto	10,2	1,0	0,5	0,9	0,9	0,6	2,9	1 749,9	3,8	3,3	13,0	0,5	0,1	0,3	0,2	0,2	0,7	0,6	0,4	2,0	1 935
HZ Transports et entreposage	10,7	0,3	0,5	1,4	-0,5	0,5	1,9	1 381,5	-2,0	4,0	8,4	0,4	0,3	0,2	-0,1	0,3	0,6	-0,5	0,4	1,2	2 576
IZ Hébergement et restauration	5,8	1,3	1,6	1,4	1,3	1,4	5,8	1 096,7	3,1	8,2	36,8	1,2	1,2	1,2	0,3	0,8	3,5	0,6	0,8	2,1	1 760
55- Hébergement	1,6	1,1	1,2	0,9	0,8	0,9	3,9	251,3	-0,3	-0,6	3,0	1,2	1,0	0,5	-0,1	-0,2	1,2	0,6	1,1	2,0	2 056
56- Restauration	4,2	1,3	1,8	1,6	1,5	1,5	6,5	845,3	3,4	8,8	33,8	1,1	1,2	1,4	0,4	1,0	4,2	0,6	0,8	2,2	1 672
JA Edition et audiovisuel	2,6	-0,4	3,4	-1,3	0,2	0,7	3,0	211,1	-1,1	-0,7	-2,0	-0,4	0,2	-0,2	-0,5	-0,3	-0,9	0,6	1,1	4,0	4 076
JB Télécommunications	1,5	-2,2	1,7	0,1	2,3	3,1	7,3	129,8	-0,6	-1,4	-2,4	-0,4	-0,2	-0,1	-0,4	-1,0	-1,8	2,5	3,8	8,9	3 724
JC Activités informatiques	4,9	1,5	2,8	1,3	1,4	2,5	8,4	421,8	6,4	9,4	25,7	1,3	1,5	1,0	1,6	2,3	6,5	0,2	0,6	2,3	3 939
KZ Activités financières et d'assurance	9,8	1,0	1,2	0,6	0,5	1,2	3,5	767,7	1,0	1,1	2,7	0,5	0,1	0,0	0,1	0,1	0,4	0,5	1,0	3,0	4 246
LZ Activités immobilières	2,0	0,7	1,7	-0,4	0,8	1,0	3,2	243,7	-0,5	0,5	-1,6	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	-0,7	1,1	1,0	4,1	2 760
MA Activités juridiques, de conseil ...	11,5	1,1	2,8	0,5	1,5	1,3	6,3	1 022,1	9,1	12,8	37,0	0,8	0,8	0,8	0,9	1,3	3,8	0,6	0,2	2,7	3 764
MB Recherche et développement	1,3	0,1	1,7	0,0	0,8	1,5	4,0	97,6	0,7	0,4	1,0	0,8	0,3	-0,4	0,7	0,4	1,1	0,7	0,9	2,8	4 305
MC Autres activités scientifiques et tech.	1,7	0,7	1,1	0,4	0,8	0,9	3,4	201,8	0,7	0,2	1,2	-0,2	0,0	0,2	0,4	0,1	0,6	0,5	0,7	2,9	2 888
NZ Activités de services administratifs ...	12,3	1,9	2,2	2,5	1,8	2,7	9,4	2 081,1	20,8	23,0	96,6	3,3	0,7	2,0	1,0	1,1	4,9	0,4	1,2	2,9	1 957
OZ Administration publique	1,6	0,2	0,6	-0,1	0,0	-0,3	0,1	190,1	0,0	-1,2	-1,9	-0,1	-0,2	-0,2	0,0	-0,6	-1,0	0,1	0,0	0,9	2 837
PZ Enseignement	2,0	0,5	1,8	-0,1	0,7	0,7	3,1	347,4	-0,2	0,3	1,8	0,1	0,5	-0,1	0,0	0,1	0,5	0,7	0,6	2,5	1 907
QA Activités pour la santé humaine	3,9	0,7	0,8	0,6	0,6	0,7	2,7	575,5	0,4	0,3	2,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,4	0,6	0,6	2,2	2 287
QB Action sociale et héberg. médico-social	6,0	0,7	0,9	0,8	0,7	0,8	3,3	1 221,7	3,0	2,4	17,0	0,5	0,5	0,5	0,2	0,2	1,4	0,3	0,6	1,6	1 648
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,9	1,2	1,9	0,5	3,3	-0,6	5,1	289,1	-0,9	-3,8	-0,8	-0,2	1,5	-0,2	-0,3	-1,3	-0,3	3,6	0,2	4,9	2 205
SZ Autres activités de services	2,8	1,2	0,5	0,0	1,0	0,6	2,2	507,4	-0,2	-1,2	-1,2	0,3	-0,1	0,2	0,0	-0,2	-0,2	0,9	0,8	2,1	1 828
<b>Total</b>	<b>141,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>4,0</b>	<b>18 224,8</b>	<b>48,1</b>	<b>81,0</b>	<b>276,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>2,2</b>	<b>2 592</b>
<b>Total hors intérimaires</b>	<b>136,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>3,6</b>	<b>17 481,4</b>	<b>37,3</b>	<b>65,5</b>	<b>220,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2 609</b>
<b>Associations</b>	<b>9,4</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1 747,5</b>	<b>-5,8</b>	<b>-8,0</b>	<b>-22,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>2,0</b>	<b>1 797</b>

\* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Acoos-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

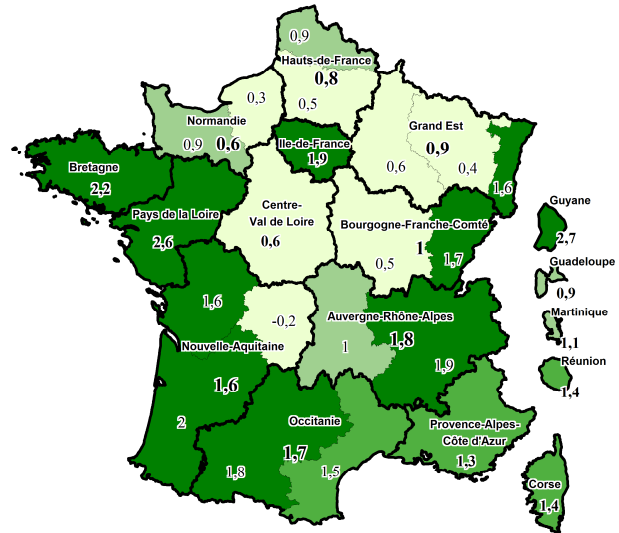
**Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au quatrième trimestre 2017**

Evolution nationale : + 4,0 %



**Carte 2 : Glissement annuel des effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2017**

Evolution nationale : + 1,5 %



Note : les chiffres en gras représentent les évolutions sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

### L'Île-de-France et les régions de l'ouest et le sud restent les plus dynamiques

Au quatrième trimestre 2017, sur trois mois, les effectifs salariés sont en progression dans la totalité des régions françaises à l'exception de la Corse (- 0,2 %).

Sur un an, les effectifs salariés augmentent dans l'ensemble des régions de métropole et des Dom (hors Mayotte). Cependant, les disparités observées habituellement entre les régions de métropole restent marquées (carte 2) : l'Île-de-France et les régions de l'ouest et du sud (la Corse comprise) présentent de fortes hausses d'effectifs (supérieures à 1,0 %) tandis que les régions du nord et de l'est ont une croissance plus modérée.

Le secteur du bâtiment affiche à présent des augmentations d'effectifs sur un an dans l'ensemble des régions de métropole. La dynamique de ce secteur est particulièrement vigoureuse en Île-de-France (+ 4,4 %), en Occitanie (+ 2,9 %) et en Bretagne (+ 2,7 %).

A l'instar des trimestres précédents, les effectifs dans l'industrie progressent dans les Pays de la Loire, en Occitanie et en Bretagne, et sont pratiquement stables en Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Paca. A l'inverse, les régions du nord, de l'est et la Corse continuent de perdre des postes sur un an.

Les effectifs salariés du commerce progressent dans toutes les régions métropolitaines à l'exception du Centre-Val de Loire où ils diminuent de 0,4 %. La hausse est la plus marquée (supérieure à 1 % sur un an) en Corse, Pays de la Loire, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Paca et Occitanie.

Les effectifs salariés dans le secteur de l'hébergement - restauration sont aussi en forte hausse sur un an dans toutes les régions. Les régions Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine affichent une progression supérieure à 4 %. La moitié nord présente quant à elle des hausses d'effectifs moins fortes que le reste du territoire.

Dans les Dom, l'évolution des effectifs est contrastée. Les effectifs salariés sont particulièrement dynamiques (+ 2,7 % sur un an) en Guyane, la plupart des secteurs étant bien orientés. La progression à la Réunion est plus modérée (+ 1,4 %), compte tenu en particulier d'une stagnation dans le secteur des autres services. La situation en Martinique évolue peu par rapport à celle des trimestres précédents : l'industrie et le bâtiment affichent des effectifs en légère diminution alors que les secteurs du tertiaire progressent. L'évolution globale est de + 1,1 %. Enfin, la Guadeloupe

(+ 0,9 %) est encore marquée par la catastrophe météorologique de la mi-septembre : les effectifs diminuent dans les autres services et le BTP.

Sur un an, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre + 2,8 % en Normandie et + 5,5 % en Bretagne. Outre mer, la masse salariale croît à des rythmes compris entre + 2,0 % à la Martinique et + 4,0 % en Guyane.

Arnaud Boulliung  
Urssaf d'Alsace

Djibrine Barka Adoum  
Gilles Capon  
Eleni Kosma  
Jérôme Mathias  
Mihaela Mosu-Nasr

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

### Encadré 3 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la **base Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration ne sera plus obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). D'ici là, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acooss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acooss en assure *a contrario* l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieur à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre

l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, la **présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

**Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

**La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la

Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La loi de financement pour 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acooss Stat n°238). Cette modification entraîne une légère diminution du niveau des séries de masse salariale et a un impact marginal sur les évolutions, principalement dans les secteurs NZ (Activité des services admin.), OZ (administration publique) et SZ (Autres activités de services).

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

L'**effectif moyen** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acooss (base Séquoia).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acooss sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acooss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur acooss.fr et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.**

**Retrouvez sur acooss.fr les publications de l'Acooss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.**